

Le Courrier du Loiret, 23 janvier 2014

Redécoupage cantonal

Le conseil général vote contre

Le conseil général s'est réuni en session extraordinaire mardi 21 janvier au château de Chamerolles à Chilleurs-aux-Bois. À l'ordre du jour : le redécoupage cantonal.

Les conseillers généraux du Loiret étaient rassemblés mardi 21 janvier dans la grande halle du château de Chamerolles. Cette séance était ouverte au public. Tout l'après-midi, plus d'une centaine de personnes dont de nombreux maires du département, sont venus écouter les débats.

L'ordre du jour portait sur le redécoupage cantonal. Le préfet, Pierre-Etienne Bisch, a pris la parole et a rappelé les origines de ce projet. Le président du conseil général, Eric Dolige, a ensuite expliqué les incohérences de cette loi dont les critères ne sont pas respectés notamment en matière de territoires et des limites des communautés de communes. Le projet est jugé « ruralicide ». Les élus s'inquiètent également de la réorganisation des services de l'Etat en fonction des cantons. « Les gendarmeries, les perceptions, les postes et les collèges

vont-ils désertier villages et petites communes ? Scrible-t-on la ruralité ? », se demande le président du conseil général. Les conseillers ont ensuite, un à un, fait le point sur la situation de leur canton.

Une nouvelle carte proposée
Le conseil général a ainsi rendu un avis défavorable sur le projet de redécoupage proposé par le gouvernement avec 30 voix contre.

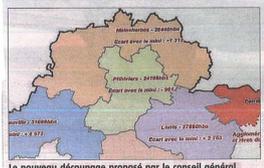
Une nouvelle carte a été présentée. Le Pithivierais ne serait plus divisé entre l'Est et l'Ouest mais plutôt entre le Nord et le Sud. Le canton de Malesherbes formerait un croissant au-dessus de Pithiviers incluant les actuels cantons de Puiseaux, Malesherbes et Ouzaville. Celui de Neuville-aux-Bois serait rattaché à Artenay et Putay et celui de Beaugency-Bolandie à Lorris.

« Nous souhaitons appliquer la loi mieux que le ministre ne l'a fait », a déclaré Eric Dolige. « Le sénateur Jean-Pierre Sueur m'a expliqué qu'il était prêt à aller négocier notre projet s'il était meilleur que le leur. Et si nous arrivons à nous mettre d'accord, le préfet nous soutiendra », a ajouté le président. Le conseil d'Etat doit valider les décrets avant le 1^{er} mars. Des recours pourraient être ensuite déposés.

CAMILLE COELHO



Le président du conseil général, Eric Dolige, a proposé aux conseillers de rejeter le découpage gouvernemental.



Le nouveau découpage proposé par le conseil général.

Message de Jean-Pierre Sueur au sujet de cette réunion

« Je trouve que le Conseil général du Loiret a le sens des symboles. Pour son débat sur la réforme départementale qui est fondée, je le rappelle, sur le principe d'égalité, cette assemblée a choisi de se réunir le 21 janvier, jour anniversaire de la mort du roi Louis XVI, dans un château de surcroît... pour contester le principe d'égalité ! Bravo ! Si j'étais méchant, j'en tirerais des conséquences psychanalytiques. Mais comme je ne le suis pas, je me contente d'en sourire... »

JEAN-PIERRE SUEUR